



## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET REGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : brignais.com

Pour information, tous les chiffres présentés sont des montants hors TVA puisque l'activité de salle de spectacles à laquelle nous avons associé la location des salles du Briscope est concurrentielle.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	590 387.76	g	630 435.51
	Section d'investissement	b	136 490.88	h	156.395.25
TOTAL (réalisations + reports)		a+b	726 878.64	g+h	786 830.76

### 1. La section de fonctionnement :

#### A. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Var. €	Var. %
REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	277 692,25	185 207,11	- 92 485,14	-33,30%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	371 951,43	373 987,92	2 036,49	0,55%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,73	3,23	1,50	86,71%
	66	CHARGES FINANCIERES	7 822,55	7 094,73	- 727,82	-9,30%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21,06	2 457,74	2 436,68	11570,18%
		Somme :	657 489,02	568 750,73	- 88 738,29	-13,50%

L'analyse du compte administratif se fait sur l'année civile et non sur la saison culturelle qui débute habituellement en septembre pour se terminer en juin de l'année suivante.

En 2020, la culture a été particulièrement impactée par la crise sanitaire puisqu'en application des consignes sanitaires, la salle de spectacles a été fermée à partir de mars 2020. Elle n'a pu rouvrir que

partiellement sur les mois de septembre et octobre 2020 pour des spectacles à destination des scolaires, impliquant la mise en place d'un protocole sanitaire important. Au final, la saison culturelle a été réduite à un seul trimestre sur l'exercice 2020.

A noter qu'un accueil spécifique a été mis en place afin d'organiser la collecte de don du sang pendant le premier confinement.

### Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général regroupent les achats liés à l'activité de spectacles mais aussi l'entretien du bâtiment du Briscope (hors médiathèque).

Ces charges sont en baisse par rapport à 2019. Elles s'élèvent à un peu plus de 187 200 € contre 278 000 € en 2019 soit -33.30%.

Concernant les dépenses liées aux spectacles, il est à noter sur la saison 2019-2020, la réalisation de 5 spectacles tout public et 2 à destination des scolaires entre janvier et mars 2020. S'en est suivi l'arrêt de la saison culturelle en raison de la pandémie. Les spectacles de la saison 2020-2021 n'ont pu débiter qu'en octobre 2020 avec la projection d'un spectacle tout public et de 2 à destination des scolaires.

Soit sur l'année 2021 :

- 13 spectacles tout public prévus :
  - 6 ont eu lieu
  - 6 sont reportés en 2021
  - 1 annulé
- 8 spectacles à destination des scolaires prévus :
  - 4 ont eu lieu, avec 11 séances pour 1 250 élèves accueillis
  - 3 sont reportés en 2021
  - 1 annulé.

Les dépenses d'achat s'élèvent à 43 431.48€ (contre 18 spectacles pour 84 317.97€ en 2019). Dans la même logique, les frais inhérents aux représentations (droits d'auteurs, publicité, prestations techniques, sécurité ...) sont en baisse également. A noter que pour les spectacles reportés ou annulés, les spectateurs avaient le choix entre le remboursement des places ou faire un don à la culture. Ces montants s'élèvent respectivement à un peu plus de 14 000 € et 550 €.

Par ailleurs, la RCAVB a cherché à reprendre une activité au plus tôt et a pu mettre en place des médiations artistiques (en lien avec la compagnie Stylistik), des ateliers d'improvisation en milieu scolaire et proposé deux itinéraires artistiques sous forme de conférences tout public.

Les dépenses liées au bâtiment sont en hausse de 2 374.67€. D'une part, le Briscope a maintenu l'accueil de l'école de musique en fonction de l'évolution des règles sanitaires. D'autre part, un certain nombre de maintenances obligatoires de matériels (tribune télescopique, escalier élévateur) dûs à la réhabilitation de la salle de spectacle ont été engagées sur 2020.

A cela s'ajoutent les dépenses liées à la crise sanitaire avec l'achat de badges d'accès au bâtiment,

l'installation de marquage au sol pour le respect des distanciations, de produits de nettoyage et d'équipement de protection individuels.

En parallèle, il est à noter une baisse des frais de nettoyage des locaux à la suite de prestations réalisées en 2019 et non reconduites sur 2020 (dépoussiérage des charpentes, remplacement du congé maternité d'un agent par une prestation externe) et des frais de nettoyage du linge.

Par ailleurs, des dépenses réalisées en 2019 n'ont pas été reconduites en 2020 telles que la réalisation d'une charte graphique ou l'achat de diverses fournitures. L'enveloppe destinée aux frais de formation des agents est en baisse, puisqu'en 2019 un certain nombre de recyclages et formations spécifiques n'ont pas été reconduits sur 2020.

Enfin, le projet « Orchestre à l'école » a été maintenu sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 seulement soit une dépense de 5 000 € contre 15 000 € en 2019 pour trois trimestres, toujours en partenariat avec le Département.

### Les charges de personnel et frais assimilés :

Ces charges atteignent 373 987.92 € soit une hausse de 0.55% par rapport à 2019. Elles intègrent la mise à disposition du personnel de la direction culturelle à la ville pour un montant de 47 541.71 € en hausse par rapport à 2019. En dehors de cette mise à disposition, ces charges sont en baisse et intègrent notamment la mobilité d'un agent vers la ville. Par ailleurs, l'ensemble des spectacles n'ayant pu avoir lieu, en raison de la pandémie, la collectivité a logiquement moins fait appel aux vacataires.

### Les autres charges de gestion courante :

Il s'agit des arrondis des écritures relatives aux prélèvements à la sources 2020.

### Les charges financières :

Elles sont en baisse et correspondent aux intérêts remboursés par la RCAVB à la Ville pour deux prêts souscrits lors des travaux d'extension du pôle culturel.

### Les charges exceptionnelles :

Elles correspondent à des régularisations d'imputations comptables en lien avec des recettes.

## B. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Var. €	Var. %
REEL	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	77 520,46	40 153,34	- 37 367,12	-48,20%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	570 100,00	573 500,00	3 400,00	0,60%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 382,95	3 554,94	- 1 828,01	-33,96%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 806,46	4 296,80	- 27 509,66	-86,49%
		<b>Somme :</b>	<b>684 809,87</b>	<b>621 505,08</b>	<b>- 63 304,79</b>	<b>-9,24%</b>

### Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Elles correspondent aux recettes de la billetterie, à la refacturation des prestations de gardiennage des agents SSIAP et du personnel de la régie lors de manifestations organisées par des tiers.

En lien avec la crise sanitaire et l'obligation de fermeture de la salle de spectacles, les recettes sont en baisse de 48.20% par rapport à 2019 et atteignent 40 153.34 €.

Les recettes de billetterie 2020 s'élèvent à environ 35 000 € contre 61 000 € en 2019.

Par ailleurs les recettes de refacturation des prestations de gardiennage des agents SSIAP et du personnel de la régie sont en baisse de 78.66% puisque l'activité « locations de salles » a été mise à l'arrêt dès mars 2020.

### Dotations, subventions et participations

Le Département a versé à la RCAVB une participation de 10 000 € en lien avec les actions culturelles. Il a également subventionné, en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat le projet « pratique artistique et culturelle » pour une enveloppe totale de 5 500 €. Par ailleurs la Région a soutenu le projet « Stylistik » à hauteur de 5 000 €.

La Commune a, quant à elle, versé une subvention de 553 000 €, en baisse de 1% par rapport à 2019.

### Autres produits de gestion courante

Il s'agit des recettes de locations des salles du Briscope, elles sont en baisse et s'élèvent à 3 342.49 € en 2020 contre 5 193.33 € en 2019 ; cette baisse s'explique par l'obligation de fermeture du bâtiment en raison de la pandémie.

### Produits exceptionnels

Ils sont en baisse et correspondent notamment aux recettes liées au mécénat. Elles s'élèvent à 3 000€ en 2020.

A noter que pour la seconde année consécutive, l'Association des Peintres de Brignais, ayant réalisé un excédent de résultat lors du salon des Peintres a fait un don en faveur de la Culture s'élevant à 300 €.

Enfin, les spectateurs ayant été impactés par le report ou l'annulation de leur spectacle en raison de la pandémie ont eu la possibilité de faire don de leur place pour soutenir la culture. Ces dons s'élèvent à 557.74 €.

## 2. La section d'investissement :

### C. Les dépenses réelles d'investissement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Var. €	Var. %
REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	37 534,63	37 952,22	417,59	1,11%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 777,96	2 467,48	- 1 310,48	-34,69%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 075,50	84 714,75	-115 360,75	-57,66%
		<b>Somme :</b>	<b>241 388,09</b>	<b>125 134,45</b>	<b>-116 253,64</b>	<b>-48,16%</b>

En 2020, les dépenses d'investissement sont en forte baisse et s'élèvent à 125 134.45 €. Pour rappel en 2019, d'importants travaux ont été réalisés, notamment ceux de la rénovation de la salle de spectacles.

Dans la continuité, en 2020, une enveloppe de 72 500€ a été engagée pour le réaménagement des loges de la salle de spectacles.

En parallèle, la RCAVB a fait l'acquisition de matériel informatique, notamment d'ordinateurs portables, à hauteur de 7 000 € à destination des agents afin de leur permettre la réalisation de leurs missions en télétravail.

Une enveloppe d'environ 4 400 € a été consacrée à l'installation et la pose d'une palissade à l'arrière de la tribune télescopique.

Par ailleurs, des investissements à hauteur de 1 500 € ont été engagés en lien avec la pandémie, à savoir l'achat d'un nébulisateur, permettant la désinfection des sièges de la salle de spectacle ainsi que l'installation de mitigeurs électroniques dans les sanitaires.

A noter, le remboursement à la Ville du capital des deux prêts souscrits pour la construction de l'extension du Briscope.

#### D. Les recettes réelles d'investissement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Var. €	Var. %
REEL	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	6 840,54	47 582,22	40 741,68	595,59%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	36 000,00	84 750,00	48 750,00	135,42%
		Somme :	42 840,54	132 332,22	89 491,68	208,89%

Les recettes d'investissement sont en hausse et s'élèvent à 132 332.22 €. Pour financer ses investissements, la RCAVB utilise son épargne et est également soutenue par la ville au travers d'une subvention d'équipement qui s'élève à 64 750 € (contre 36 000 € en 2019). A noter également le soutien du Département du Rhône à hauteur de 20 000 € pour les travaux de réaménagement des loges de la salle de spectacle.